



**PROCÈS-VERBAL** de la séance du conseil d'établissement de l'école Vinet-Souligny, tenue le 26 novembre 2020, de façon virtuelle via l'application TEAMS à 19 h.

**MEMBRES:**

Sébastien Grosjean	parent
Joanie Lambert	parent
Christiane Mugisha	parent
Caroline Paradis	parent
Jean-Luc Malo	parent
Manon Fontaine	enseignante
Manon Gélinas	enseignante
Silvia Mitrica	enseignante
Valérie Perras	soutien
Ian Venne	service de garde
<del>Caroline Hébert</del>	<del>directrice adjointe (Absente)</del>
Martin Tremblay	directeur

**Ouverture de la séance :**

La séance est ouverte à 19h00.

**1. Accueil et présences**

Tous les membres sont présents à l'exception de Mme. Hébert.

**2. Questions du public**

Aucune question du public n'a été amenée à l'attention du conseil.

**3. Adoption de l'ordre du jour.**

IL EST PROPOSÉ PAR Ian Venne que l'ordre du jour soit approuvé.

Adopté à l'unanimité.

**CE 20-21-12**

**4. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 octobre**

2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Caroline Paradis que le procès-verbal soit approuvé tel quel.

Adopté à l'unanimité.

CE 20-21-13

## 5. Courrier

## 6. Comité de parents

Mme. Paradis a assisté au comité de parents.

Sujets pertinents mentionnés :

- Discussions sur le découpage des secteurs lors de l'ajout d'une nouvelle école. Cette discussion était dans le cadre de la consultation sur la nouvelle politique de redécoupage des bassins géographiques.
- Une discussion sur les dates mobiles du calendrier scolaire. Le CÉ n'a pas droit de regard sur les dates du calendrier scolaire. C'est une décision du comité-école, mais le comité de parent est consulté.

## 7. Suivi Covid19 (information)

M. Tremblay fait le point sur la situation de la Covid 19 : Plusieurs courriels ont été envoyés pour déclarer les premiers cas positifs à l'école. Une classe de 6<sup>e</sup> a été mise en quarantaine. Tous les élèves vont être testés. Également, une classe de 4<sup>e</sup> qui va être fermée jusqu'au 6 décembre. Deux employés du service de garde ont été déclarés positifs. Un groupe de 5<sup>e</sup>, qui est mêlé aux 4<sup>e</sup> en service de garde sera aussi retiré.

Tout au long du processus, la santé publique est impliquée et fournit des directives pour la durée et l'envergure des fermetures de classes.

La fermeture de l'école va se faire le 16 décembre. L'école va demander à tous les élèves de rapporter tout leur matériel à la maison vu l'incertitude de la date de retour. Les sessions à distance pendant le retrait à la maison vont être plus légères, ne consisteront pas dans des journées de 7h. On va travailler plus en consolidation et des plans de travail en conséquence seront fournis.

Questions de Mme. Paradis : Quand un cas de Covid-19 est déclaré dans une classe, est-ce que tous les élèves sont testés ? R : C'est suggéré par la santé publique, mais non obligatoire. C'est laissé à la discrétion des parents. Par contre, la quarantaine de 14 jours avant le retour à l'école est obligatoire.

Si les enfants en maternelle sont envoyés à la maison, comment fait-on si on n'a pas d'ordinateur pour la formation à distance ? R : On réduit le temps d'écran à la maternelle, alors ce ne sera pas des journées complètes, mais justes de très petites périodes et dans certains cas, l'école peut prêter du matériel informatique pour des parents qui seraient en difficulté pour la logistique de l'école à distance. En cas de fermeture généralisée, la commission scolaire a aussi du matériel supplémentaire qui pourrait être prêté.

Question de M. Malo : M. Malo se questionne sur les mesures prises par l'école pour mitiger le risque de contamination. On note que les mesures prises (masques, distance) ne sont pas toujours respectées et qu'ils ne sont pas reconnus comme très fiables pour mitiger les risques de transmission... R : M. Tremblay nous rassure que des rappels sont faits régulièrement et qu'on répond autant que possible aux mesures de protection. Pas de mesures supplémentaires ne doivent être mises en place pour l'instant, mais on reste à l'écoute des consignes préconisées par la santé publique.

Suggestions de Mme. Joanie Lambert, l'application Hophop permet de prévenir le service de garde qu'un parent se trouve à proximité de l'école et permettrait de réduire le temps de présence à l'intérieur de l'école pendant qu'il attend son enfant. M. Venne mentionne une autre application moins chère qu'on va investiguer, appelée Kouloo, et cette possibilité va être évaluée avec Mme. Hébert.

Suggestion de M. Malo : Annoncer aux parents ce qui s'en vient par rapport à la formation à distance. R : M. Tremblay devrait faire une annonce en ce sens dans l'info-parent de décembre.

## **8. Plan d'action du projet éducatif (information)**

Les objectifs sont les trois même que l'année dernière :

- Diminuer le pourcentage d'élève qui présente des facteurs de vulnérabilité au préscolaire. On va mettre en place un programme de lecture partagée et une orthophoniste, Mme. Jolie, qui vient accompagner les professeurs au préscolaire. On travaille également les habiletés sociales. On veut réagir rapidement quand on détecte des difficultés chez un élève avec un processus d'accompagnement tant au niveau familial que scolaire.
- Favoriser le goût d'apprendre, en augmentant le pourcentage d'élèves en réussite en lecture, écriture et mathématique à la fin de chaque cycle. Pour y parvenir, on planifie des moments de discussion structurée autour d'œuvres littéraires. La circonstance de l'année dernière amène plus de difficultés chez les élèves. Ce constat est généralisé, mais les enseignantes ont confiance dans leur capacité à rattraper ces manquements ou ces difficultés d'ici à la fin de l'année.
- Développer un milieu de vie sain, stimulant et sécuritaire :  
On veut augmenter le nombre d'élèves engagés dans les activités réalisées dans l'école. À cette fin, une brigade scolaire veille à cet objectif. La brigade est constituée d'élèves du troisième cycle volontaires, à qui on donne des mandats d'animation, d'aider les plus petits à s'habiller et respecter les consignes de l'école, mais surtout pour encourager les membres du premier et deuxième cycle. Cette année, à cause de la situation de la Covid-19 et de la notion de bulle, cette initiative ne peut pas être mise de l'avant malgré son succès passé. L'année précédente, presque cinquante élèves participaient à cette initiative.

## **9. Participation des parents aux différentes instances (CE, assemblée générale)**

M. Malo se questionne sur la participation très faible des parents aux différentes instances scolaires. On suggère de travailler à donner plus de visibilité aux parents sur l'existence de ces instances aux parents et aux interactions qu'ils pourraient avoir avec ces instances.

M. Tremblay veut garder la démocratie en place et reste disponible de même que

M. Malo pour répondre aux questions des parents. On veut se donner un temps de réflexion et de revenir avec des idées pour promouvoir les instances scolaires avec lesquelles les parents peuvent intervenir.

Mme. Mugisha fait remarquer que l'assemblée générale de parents fait rarement l'objet d'une foule, les parents faisant généralement confiance à l'école et au CÉ pour veiller au grain.

M. Tremblay mentionne une moyenne entre vingt et quarante parents aux assemblées générales.

Le point 9 va revenir plus tard durant l'année.

## **10. Formation obligatoire des membres du conseil d'établissement (capsules et suivis)**

On répète la disponibilité des capsules de formation obligatoires pour les membres du CÉ. Il fait partie des responsabilités des membres du CÉ des les visionner. Présentement, quatre capsules sont disponibles pour la formation.

On peut trouver les capsules ici :

<https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire/>

## **11. Sorties éducatives**

IL EST PROPOSÉ par Sébastien Grosjean, membre du conseil d'établissement, d'approuver l'activité Samajam pour les élèves du 1er cycle (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année) le 28 et 29 janvier si la situation sanitaire le permet. L'activité sera financée par la subvention la culture à l'école (en attente d'approbation) ou la mesure inspirante. Le coût est de 10,70\$ par élève.

CE 20-21-14

## **12. Autres sujets**

Aucun sujet supplémentaire ne doit être présenté.

## **13. Les coups de cœur et faits saillants de l'école**

- M. Tremblay pour toute l'équipe et l'entraide qui a lieu. Merci aussi à l'équipe de Ian qui fait face aux absences.
- Mme. Mugisha aimerait remercier le personnel de l'école pour tout ce qui est fait pour les enfants.
- M. Venne fait un appel aux intéressés à venir travailler au service de garde.

## **14. Levée de l'assemblée**

Levée de l'assemblée à 20h39 proposé par M. Malo.

CE 20-21-15